

## Burundi : discours de la haine : deux poids deux mesures

La Libre Belgique, le 29 janvier 2020 SOS Torture/Burundi tire la sonnette d'alarme: alors que la justice burundaise prime une Tutsie pour des insultes contre des femmes d'une organisation hutue, elle laisse un journaliste hutu diffuser des discours de la haine contre les Tutsis en public, dont certains éléments sont empruntés aux génocidaires rwandais. Un « deux poids, deux mesures » qui met à l'épreuve la paix et la cohésion nationale, indique l'ONG.

Celle-ci a développé son argumentation dans sa revue « Bulletin de justice » du 20 janvier. Elle évoque le procès d'une employée de la mairie de Bujumbura, Glorioso Karerwa Kamikazi, une Tutsie détenue depuis le 5 juillet de l'année dernière pour avoir envoyé par whatsapp un collage, sans savoir qu'il le diffuserait largement, un élément sonore qui a attiré l'attention du Service national de renseignement (SNR). Elle y critiquait les membres de l'association Intwari constituée de personnalités oeuvrant dans l'administration publique qui sont des Hutues, en les comparant à des oiseaux appelés inkware en train de gravir une montagne. Le ministre public a considéré qu'elle manifestait ainsi de la haine envers une partie de l'ethnie hutue et qu'il était déshumanisant de comparer des personnes avec des animaux. Il a donc requis trois ans de prison et un million de FBu de dommages et intérêts à chacune des 600 membres de l'association pour « aversion raciale », « imputation dommageable et injure » et outrage à fonctionnaire. L'accusée a plaidé coupable. Trois ans de prison, souligne la revue burundaise, c'est ce à quoi avait été condamné en avril 2018, pour « incitation à la haine », un cadre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, nommé Melchiade Nzopfabarushe, qui, lors d'un meeting, avait menacé les partisans du « non » au référendum constitutionnel de mai 2018, voulu par le parti, qu'ils pourraient se noyer dans le lac Tanganyika. Mais le cadre CNDD-FDD avait été libéré moins de deux mois plus tard, le 20 juin 2018, selon la revue. Les mêmes recommandations que les génocidaires rwandais. Celle-ci souligne en outre qu'aucune poursuite n'est entamée, en revanche, contre un journaliste qui se dit indépendant, Claude Kenny Nduwimana, qui diffuse par whatsapp des « reportages » incitant à la haine contre les Tutsis. Il y affirme ainsi que ces derniers « ont l'habitude de mentir ». Toujours selon le Bulletin de justice, le journaliste compare les Tutsis à « des épines qui ne pourrissent pas » et invite les Hutus à « ne plus se marier avec les épines »; il regrette que « les Hutus nommés aux hautes fonctions publiques embauchent des Tutsis proches parents de leurs épouses ». Il recommande à « ses frères hutus » de « ne plus fréquenter les restaurants des Tutsis de peur d'être empoisonnés ». Les Tutsies sont qualifiés par lui de « poison » ou « prostituées », source de la mort des Hutus. Il est bon de noter ici que ces recommandations figurent dans « Les 10 commandements du Hutu » publiés en décembre 1990 à Kigali par le journaliste hutu extrême Kangura, un texte considéré par les chercheurs un prélude au génocide qui fit un million de morts au Rwanda, voisin du Burundi. Des inondations à cause des Tutsies Le journaliste burundais Nduwimana y ajoute son grain de sel, assurant que les inondations et déboulements de terrain qui ont semé la mort en décembre dernier au Burundi « sont les conséquences du fait que certains dignitaires hutus se sont mariés avec les femmes tutsies ou les fréquentent ». L'homme est aussi un négationniste puisqu'il assure que les restes des victimes du génocide au Rwanda conservés par le mémorial du génocide « sont constitués d'ossements des chiens et singes collectés à des fins de manipulation ». Des propos pas très éloignés de ceux tenus le 16 août 2016 par le porte-parole du parti au pouvoir, Gélase Ndirakobuca: « Des montages génocidaires ont été mis au point contre le gouvernement hutu de Kigali à l'époque, dans le but de lui attribuer la responsabilité du génocide de 1994 ». Claude Kenny Nduwimana, enfin, qualifie de « vauriens » et « vulgaires criminels » des défenseurs des droits de l'homme comme Pierre Claver Mbonimpa (APRODH), soigné en Belgique où il a obtenu l'asile après avoir grièvement blessé dans une tentative d'assassinat attribué au régime en août 2015 (restés au pays, son gendre puis son fils seront tués); Pacifique Nininahazwe (Focode) ou Me Armel Niyongere (SOS-Torture/Burundi). L'impunité de ce propagateur de haine pousse cette dernière association à se demander s'il est « l'initiateur isolé de ces messages » ou « une caisse de résonance du régime au pouvoir. MFC